



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le treize février à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 05 février 2024
Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –
Mme Chantal ROTA - M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE -
M. Jean-Paul BAILLON - Mme Michelle MAITRE - Mme Angélique PAPON -
M. Frédéric SAYROUX - Mme Julie LAFFONT-DUPUY -
M. GAÇON Romain - M. Julien ROLLET - M. Cyril GROULARD -
Mme Marie-Laure HERCÉ
Excusée : Mme Amélie SYBELIN qui donne procuration à Mme Julie LAFFONT-DUPUY
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme MAITRE Michelle

Le procès-verbal du 16 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil de ses décisions intervenues au titre de ses délégations.

Le dossier DSIL 2024 a été déposé auprès des services de l'Etat. L'aide financière est sollicitée à hauteur de 130 000.00€. Les dépenses sont intégralement prises en compte : travaux d'aménagement, honoraire maître d'œuvre et participation communale à l'enfouissement des réseaux (Décision 01/2024).

Le dossier RENOLUTION 2024 est lui aussi déposé auprès du SIEL 42. La subvention promise s'élève à 13 609.00€ pour un montant total des travaux de 54 434.35€ HT incluant le changement des menuiseries et des luminaires (Décision 02/2024).

Il y a lieu d'intégrer une dernière moins-value réalisée dans le cadre du marché de travaux de BORDELET, et validée par le cabinet FOURNEL JEUDI - maître d'œuvre.

Ceci conduit à la production d'un avenant au marché initial.

Lot 01 – BORDELET TP – avenant 01

La modification se porte sur la réalisation d'un regard en eau potable en limite de propriété.

Le marché initial se portait à 15 546.50€ HT, soit 18 655.80€ TTC. L'avenant 01 intègre une moins-value d'un montant de 700.00€ HT, soit 840.00€ TTC. Le marché s'élèvera, après validation de l'avenant 01, à 14 846.50€ HT, soit 17 815.80€ TTC. (Délibération 2024/06 rattachée au dernier conseil municipal du 16.01.2024 pour traitement réactif)

CHARGES LOCATIVES 2024 – LOGEMENT COMMUNAL 80 ROUTE D'URBISE

Délibération n°2024/07

Vu le changement de la pompe à chaleur entraînant la réalisation d'un contrat de maintenance, Il est nécessaire de revoir le calcul des charges du logement situé 80 route d'Urbise pour l'année 2024.

Il est nécessaire de procéder à une révision de la provision mensuelle pour charges à compter du 1^{er} avril 2024. Il est donc proposé d'augmenter légèrement et de passer de 10.00€ à 20.00€ la provision mensuelle pour charges de ce logement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le montant des charges sus visé au titre de l'année 2024.

ENVELOPPE SOLIDARITE 2024 – CONSEIL DEPARTEMENTAL 42

Délibération n°2024/08

Vu la délibération 2023/115 du décembre dernier sollicitant le Conseil Départemental au titre de l'année 2024 pour la subvention intitulée « Enveloppe Solidarité »,

Le projet d'acquisition d'un bloc sanitaire au stade municipal a été présenté. Cependant, il est nécessaire d'inclure un devis de main d'œuvre concernant la réalisation de la desserte aux réseaux d'eau potable et assainissement. Cette prestation complémentaire s'élève à 2 863.00€ HT.

Le plan de financement est donc actualisé ainsi :

Dépenses	5 313.00€HT
Recettes	5 313.00€
<i>CD 42 Enveloppe solidarité 2024</i>	<i>3 188.00€</i>
<i>Auto financement</i>	<i>2 125.00€</i>

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Acte ce complément pour cette réalisation prévue en 2024,**
- **Valide le plan de financement sus visé,**
- **Sollicite, auprès du Département, une subvention pour la réalisation de cet aménagement complet, au titre de l'enveloppe solidarité 2024, d'un montant de 3 188.00€,**
- **Mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette opération.**

SINISTRE PEUGEOT PARTNER – INDEMNISATION GROUPAMA

Délibération n°2024/09

Suite à un sinistre survenu récemment avec la voiture PEUGEOT PARTNER, des éraflures sur l'aile droite et le bloc feu cassé sont constatés. La déclaration est effectuée auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Il est proposé d'encaisser les indemnités de remboursement attendues de GROUPAMA. Le devis est en cours d'élaboration et devrait être inférieur à 1 000.00€.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte l'indemnisation de GROUPAMA,**
- **Charge le Maire pour encaisser le chèque de la compagnie d'assurance,**
- **Dit que les crédits sont ouverts à l'article 75888, fonctionnement recettes, sur le budget communal 2024.**

AMENAGEMENT ROUTE DE VIVANS – APPROBATION MARCHÉ LOT 03 MACONNERIE

Délibération n°2024/10

A l'issue de la consultation des entreprises sur le dernier lot (Lot 03 - Maçonnerie), Il est nécessaire maintenant de retenir l'offre la plus avantageuse.

Deux offres ont été remises.

Pour le lot 03, la proposition de FESSY RENE est présentée aux élus pour approbation pour un montant de 44 754.00€ HT, soit 53 704.80€ TTC.

Il demande aux élus de bien vouloir retenir cette dernière offre et de lui donner délégation pour conclure le marché public.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer le lot 03 à FESSY RENE et valide l'offre associée d'un montant de 44 754.00€ HT,**
- **Donne délégation au Maire pour signer le marché public,**
- **Autorise le Maire à signer et à transmettre tout document permettant l'application de la présente délibération et la réalisation des travaux,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif communal 2024.**

La première réunion de coordination a permis de préciser le calendrier de réalisation et notamment de prendre en compte la durée réelle de la première phase (enfouissement des réseaux – éclairage public) qui s'étendra probablement jusqu'à l'automne 2024. La réalisation du lot 03 interviendra dans ce créneau. En revanche, pour ne pas compliquer la réalisation du lot 02 (aménagement de voirie) par d'éventuelles mauvaises conditions climatiques, elle sera décalée au premier trimestre 2025.

AVENANT 01 AU BAIL PROFESSIONNEL DE LA MAISON DE SANTE

Délibération n°2024/11

Il y a lieu d'actualiser le bail MSP qui date de 2020, en intégrant la surface de l'extension pour le cabinet dentaire, en modifiant donc le loyer d'origine et en actant le changement d'un des deux gérants de la SCM MSP DE LA PACAUDIERE à la suite du départ du Docteur LOUNIS en janvier dernier.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide ces différentes modifications sur le contrat de bail professionnel,**
- **Souhaite actualiser ainsi le contrat réalisé en 2020,**
- **Charge le Maire pour rédiger l'avenant au contrat de bail de la Maison de Santé,**
- **Mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette actualisation.**

Les élus ont rencontré le docteur CHAILLOT. Cette dernière est médecin allergologue. Elle assurera des consultations hebdomadaires le samedi matin, à partir du 09.03.2024 à la Maison de santé.

Des contacts sont en cours avec URG+ qui est un centre de soins non programmés déjà établi sur Le Coteau. URG+ recherche un site plus rural pour étendre son offre médicale. Une rencontre s'est déroulée avec l'un des médecins fin janvier à La Pacaudière. Une nouvelle visite doit avoir lieu avant une décision des médecins.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2024/2025

Délibération n°2024/12

Vu le Code de l'Education nationale, notamment ses articles D.521-10 et suivants,
Vu le Décret n°2020-632 du 25 mai 2020,
Vu la délibération 2021/57 du 08 juin 2021,
Vu les avis favorables du corps enseignant, des parents d'élèves et de la commission Affaires scolaires,

L'actuelle dérogation concernant l'organisation du temps scolaire arrive à son terme. Le Conseil municipal doit se prononcer sur les horaires du temps scolaire et les fixer pour une durée de trois ans.

Il est rappelé les horaires actuels aux élus, établis sur quatre jours : 8H25 - 11H55 et 13H30 – 16H00, sur 4 jours.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le temps scolaire sur quatre jours, sur les mêmes horaires susmentionnés, à compter de la rentrée 2024/2025 et pour une durée de trois ans.

Pour la rentrée 2024/2025, l'IEN confirme le maintien des cinq classes à La Pacaudière avec la rentrée attendue des Très Petites Sections (moins de 3 ans), perspectives d'effectifs pour 2025 et années suivantes plus incertaines.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Délibération n°2024/13

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2023-1006 du 31.10.2023 portant sur la création d'une prime d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale,
Sous réserve de l'avis favorable du CST du Centre de Gestion 42,

L'Etat a instauré pour ses fonctionnaires une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat en laissant les collectivités locales libres de l'appliquer à leurs propres agents. Le Conseil doit se prononcer sur cette possibilité dans les limites fixées réglementairement par l'Etat.

Le Maire et les Adjointes souhaitent faire bénéficier de cette prime les agents communaux. Si les agents bénéficient d'une prime de 300.00€ brut chacun, le coût annuel sur le budget 2024 s'élève à 2 427.86€. Il est précisé que cette prime est versée une fois dans l'année et proratisée selon le temps de travail.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux bénéficiaires des agents municipaux titulaires dans les conditions sus visées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF AU 01.06.2024

Délibération n°2024/14

Un agent administratif du secrétariat de mairie fait valoir ses droits à la retraite au 01.07.2024. Il y a donc lieu de lancer le recrutement d'un(e) remplaçant(e) en modifiant formellement le tableau des effectifs.

Création postes cadres d'emploi des Adjoint administratifs territoriaux- recrutement possible au 1^{er} juin 2024 (30/35^{ème} ou 35/35^{ème})

Emploi permanent occupé par un contractuel peut être envisagé dans un premier temps

Création d'un grade d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Création d'un grade d'Adjoint Administratif principal 2^{nde} classe

Création d'un grade d'Adjoint Administratif

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder aux modifications précitées du tableau des effectifs,
- Donne délégation au Maire pour faire aboutir le recrutement du nouvel agent administratif,
- Autorise le Maire à signer tout document produit à cet effet,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

- √ Commission travaux élargie le 16.02.2024, à 18H30 en mairie
- √ Réunion d'information des conseillers départementaux le 21.02.2024, à 20H00 à Renaison
- √ Assemblée Générale du Petit Louvre le 23.02.2024
- √ Opération plantation d'arbres vers Allée entre la MSP et l'ADMR avec le Conseil Municipal des Jeunes le 24.02.2024, à 10H30
- √ Commémoration du 19.03 aura lieu le 24.03.2024 à 11H00
- √ 100^{ème} anniversaire de M. LONG Charles le 29.03.2024, à 15H00

◆ DECHETTERIE – MODIFICATION DES ACCES

A compter du 15.04.2024, l'accès aux déchetteries se fera sur présentation d'un badge. Pour se le procurer avant cette échéance, un formulaire d'inscription et une enveloppe T sont à venir récupérés en mairie.

◆ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – BRUNO GEORGES

L'enquête se terminera le samedi 17 février 2024 sur internet. Les papiers peuvent être retournés en mairie après cette date tout de même. Cette dernière semaine est plus compliquée car les occupants des derniers logements refusent de faire la démarche. Il faut donc les relancer plusieurs fois, voire s'imposer en réalisant l'enquête avec eux directement.

◆ LOTISSEMENT LA TREILLE – CHANTAL CHARRONDIERE

Un premier lot a été attribué. Le permis de construire est instruit en mairie. Des visites ont été réalisées sur site. Deux prochaines visites sont prévues pour promouvoir le site avec des promoteurs.

◆ CYCLOTOURISME

La semaine fédérale du cyclotourisme est de passage dans le Roannais cette année 2024 en juillet. 8000 vélos sont attendus au Scarabée. La dernière étape est celle de La Pacaudière/Lapalisse/Roanne. Le 27.07.2024, la commune sera un des points de ravitaillement. 4 000 personnes sont attendus pour se restaurer toute la journée et environ 8000 participants. Entre 30 et 40 personnes bénévoles sont sollicitées dans les associations locales pour aider à servir le jour même.

◆ ECOLE – CHANTAL ROTA

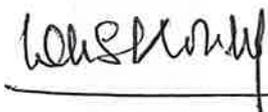
Un problème ponctuel est survenu sur le logiciel de la cantine. Les parents paient et les réservations ne se basculent pas. Il y a un problème de communication entre la DGFIP et le logiciel. La journée de maintenance pour rétablir la situation est programmé ce jeudi 15.02.2024.

◆ **MARCHE HEBDOMADAIRE – YVES TAMIN**

Les élus sont réellement inquiets sur le devenir du marché. Les commerçants ont exprimé leurs difficultés. Un article sera inséré dans le prochain PACAUD'INFO.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H40.

Le Maire,
Jacques TRONCY



La secrétaire de séance,
Michelle MAITRE

